

Introduction

Le 8 avril 1946, la loi donne naissance à « Électricité de France (EDF), Service national » et à « Gaz de France (GDF), Service national ». Deux mois plus tard, le décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 installe le « Statut national du personnel des industries électriques et gazières ». Deux établissements publics nationaux de caractère industriel et commercial, avec des salariés disposant de conditions de travail estampillées du sceau du progrès social, sont ainsi fondés en lieu et place de quelque 1 400 sociétés privées¹.

En 2016, le 70^e anniversaire de ces nationalisations a reçu pour l'essentiel un mince écho. Hormis quelques publications ponctuelles², point de commémorations à caractère officiel un tant soit peu médiatisées. Cela n'a rien pour surprendre, à l'heure où la possession par la Nation des grands moyens de production est remise au placard des accessoires archaïques par l'ordre libéral, où l'Union européenne organise la dérégle-

1. Sur le processus qui conduit au vote de la loi, l'ouvrage de référence reste celui de R. Gaudy, *Et la lumière fut nationalisée*, VO Éditions, 1996. Retravaillée par l'auteur dans une perspective plus ample, sa substance est reprise dans *La nationalisation de l'énergie. Histoire d'un combat (1944-1947)*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2016.

2. R. Gaudy, *La nationalisation...*, *op. cit.*, et A. Beltran (dir.), *Histoires électriques. EDF à 70 ans*, Paris, Fondation Groupe EDF/Comité d'histoire de l'électricité et de l'énergie, 2016.

mentation tous azimuts et où les professions à statut, avec leurs valeurs collectives de solidarité, sont sacrifiées sur l'autel de l'équité par le bas, au profit de la mise en concurrence systématique des fragments d'un corps social atomisé.

Il semble même poindre une volonté de faire de ce passé table rase dans la mémoire de nos concitoyens. Par exemple, au-delà de son aspect économique et commercial, le changement de nom de GDF-Suez en « Engie », intervenu au printemps 2015, n'exprime-t-il pas en outre une prise de distance vis-à-vis de la forte charge historique de l'établissement gazier ? S'il est notoire que les idées ont besoin de mots et de noms pour éclore, il est tout aussi vrai que leur effacement peut appuyer une amnésie programmée. Et si cet oubli radical des racines des entreprises énergétiques parvient à s'installer, la pérennité du statut unique de leurs salariés, intimement liée à la forme de propriété choisie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, n'en paraîtrait que plus menacée encore qu'elle ne l'est déjà par un procès en obsolescence. Les décennies d'efforts d'une profession pour améliorer son sort et forger des opérateurs capables de subvenir à des besoins essentiels de la population française s'en trouveraient ainsi gommées.

Certes, la nationalisation des entreprises électriques et gazières, ainsi que le statut qui l'accompagne, sont la conséquence d'un contexte particulier. Un moment, celui de l'après-Libération, où la reconstruction de la France s'accomplit sous l'égide du programme du CNR du 15 mars 1944, qui insiste notamment sur « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ». Un moment où, de surcroît, la figure tutélaire de la puissante Fédération CGT de l'Éclairage, Marcel Paul, fait partie en 1945-1946 des ministres communistes du gouvernement, avec pour responsabilité le ministère de la Production industrielle, tour de contrôle d'où il conduit habilement, épaulé par un cabinet de militants chevronnés, les opérations menant à la nationalisation.

Mais plus en profondeur, cet aboutissement est également, et sans doute surtout, le fruit d'efforts de longue durée du syndicalisme de la profession, de ses revendications et des mobilisations de salariés qui, du reste, font traditionnellement partie des plus massivement syndiqués du monde du travail de notre pays.

C'est cette riche et foisonnante histoire sociale qu'explore le présent ouvrage, sous la forme d'un recueil d'articles rédigés depuis une vingtaine d'années, souvent à l'occasion d'initiatives organisées dans le cadre de l'Institut d'histoire sociale Mines-Énergie, activement présidé par François Duteil.

L'aventure débute au tournant des XIX^e-XX^e siècles. Dès cette époque, comme le montre la partie initiale du livre, les questions de statut et, certes plus accessoirement pour le moment, de modes de propriété s'ancrent dans la réflexion et l'action syndicales, appuyées par d'assez brèves mais puissantes offensives ouvrières, particulièrement à Paris, « ville lumière » épicerie du mouvement social. Autrement dit, les enjeux et les problématiques soulevés par la nationalisation de l'énergie procèdent d'une longue maturation.

Dès l'entame du XX^e siècle, les avancées statutaires conquises accompagnent l'édification d'une profession disposant des conditions sociales parmi les plus clémentes de son temps. Non seulement cette réalité ne se dément pas par la suite, mais elle se trouve au contraire confortée après 1946. Il en va de la sorte, notamment, dans les domaines de la protection contre les accidents de la vie ou des systèmes de congés payés. Cela alors même que les atours du procès de production se font quelquefois remarquer par leur rudesse, comme dans les usines à gaz parisiennes de l'entre-deux-guerres, dont la description ouvre la deuxième partie du présent opus.

Mais qu'il s'agisse de la nature de la propriété des entreprises ou du quotidien des salariés, les réformes obtenues n'auraient pu l'être sans un syndicalisme sur bien des points original, parfois même à contre-courant des options communes au mouvement ouvrier en général et à la CGT en particulier. Ainsi de l'atten-

tion précoce portée aux œuvres sociales ou à l'organisation des cadres, qui singularisent le secteur de l'énergie³. Notre ultime partie le souligne, ce syndicalisme fait émerger tout à la fois des personnalités marquantes, tels Émile Pataud ou Marcel Paul, des pratiques singulières, quelquefois spectaculaires à l'instar de la coupure de courant, tout en parvenant à conjuguer les intérêts particuliers des électriciens-gaziers avec l'intérêt général de la société française, dont sont forcément dépositaires des métiers indispensables à l'efficacité économique d'un pays développé et industrialisé.

Alors que les discours convenus de pléthore de politiques et d'économistes, abandonnés à l'idéologie dominante, parlent à l'envi du salaire comme d'un épouvantable coût, l'histoire des « porteurs d'énergie⁴ » vient opportunément nous rappeler que leur travail, tout comme celui de l'ensemble du salariat, est avant tout créateur de richesses, de prospérité, de lien social et, accessoirement, des dividendes dont se nourrit l'ordre capitaliste.

3. Voir l'introduction de M. Dreyfus dans *Gaziers-électriciens. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1996, p. 13-45.

4. Pour reprendre l'expression de R. Gaudy, *Les porteurs d'énergie*, Paris, Messidor/Temps Actuels, 1982.